

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS

Séance du jeudi 13 avril 2023  
Délibération n°2023-03

**Nombre de Membres :**

du Conseil Municipal : 13  
en exercice : 13  
présents : 9  
Représentés : 4

**Votes :**

Pour : 13  
Contre : 0  
Absentions : 0

**Date de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 6 avril 2023 (par mail)**  
**Date d'affichage de la convocation : jeudi 6 avril 2023**

**Présents :** Pierre AMALOU, Claudie BERARD, Thierry AILLAUD, Alain FOURNIER, Florence LAUSSEL, Vincent BOUBAL, Valérie GROS, Gaëlle ROUX- MENON, Jean Michel CLAREY

**Absents :**

**Absents excusés :** Catherine DUSCHA, Séverine RAMON, Bernard TREMOULET, Yves LEBORGNE

**Pouvoirs :** Catherine DUSCHA à Claudie BERARD, Séverine RAMON à Valérie GROS, Bernard TREMOULET à Alain FOURNIER, Yves LEBORGNE à Thierry AILLAUD

**Secrétaire de séance :** Valérie GROS

**Approbation du compte de gestion**

Claudie BERARD, adjointe au Maire en charge des Finances rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif de la collectivité sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des

comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Sur la présentation de Claudie BERARD,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 du budget communal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait à ARGELLIERS, le 13/04/2023

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture le 19/04/2023

Après affichage le 19/04/2023

Le Secrétaire  
Valérie GROS



Le Maire  
Pierre AMALOU

